

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs de la formation :

- Envoyer en toute sécurité des Batteries au lithium dans le respect scrupuleux des Réglementations en vigueur (IMDG – ADR) ;
- Répondre aux obligations réglementaires de l’I.M.D.G et de l’ADR - chapitre 1.3

Durée : 1 jour

Pré-requis : Avoir suivi une formation à la maîtrise du Code IMDG ou une formation au Chapitre 3 de l’ADR

Public concerné :

Les Expéditeurs chargés de la préparation des expéditions des batteries au lithium en terme de conditionnement, d’emballage, de marquage, d’étiquetage, de rédaction de Déclaration, avant la remise au transport ;
Personnel des transitaires participant au traitement des marchandises dangereuses (vérification du contrôle de conformité de l’expédition).

Moyens techniques et pédagogiques utilisés :

- Pédagogie active s’appuyant sur la manipulation des différentes réglementations,
- Livret stagiaire individuel,
- Mise à disposition des ouvrages réglementaires en vigueur,
- Exercices d’application écrits et/ou oraux individuels et collectifs,

Encadrement :

- BVT est un Organisme de formation accrédité par IATA et disposant d’un agrément ADR
- Stage animé par un formateur BVT qualifié et habilité

Modalités d’évaluation de la formation :

- Exercices d’application en cours de formation

Validation de la formation :

- Attestation d’assiduité.

Programme et durée de la formation :

Le stage se déroule sur une durée de 1 jour, à raison de 7h00 par jour.

🕒	PROGRAMME
9h00	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du formateur et des stagiaires - Rappel des objectifs de la formation - Les différentes Réglementations TMD - Historique, présentation et méthode d'utilisation des Codes IMDG / ADR - Classification des Batteries au lithium
10h30	Pause
10h45	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des marchandises dangereuses. : Batterie au lithium - Disposition Spéciale : DS 188 - Instruction d'emballage : P 903 - Présentation du support Lithium
12h30	Déjeuner
13h30	<ul style="list-style-type: none"> - Homologation et épreuves de résistance sur les emballages - Exercices individuels ou en groupe suivis des corrigés - Marquage et étiquetage des colis. Les suremballages - Exercices suivis du corrigé - Signalisation des conteneurs (panneaux-oranges, plaques étiquettes) - Exemptions partielles en fonction des quantités chargées : chapitre 1.1.3.6 ADR
15h15	Pause
15h30	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de transport - Déclaration d'expédition et certificat d'empotage - Exercices d'application - Incompatibilités et séparation des marchandises dangereuses
17h00	Fin de la formation